

COMMUNIQUE DE PRESSE

Mobilisation historique en Occitanie : Dirigeants et administrateurs d'associations du secteur social et médico-social ensemble pour alerter les financeurs publics sur la rémunération des professionnels

Ils étaient près de 500 à se réunir entre le 7 et le 16 juin sur l'une des 15 manifestations déclarées en préfecture pour remettre aux décideurs régionaux une motion signée, en seulement quelques jours, par 150 associations du secteur social et médicosocial.

Les Présidents, Administrateurs, Directions Générales, Directions d'établissements sont unanimes : ni le Ségur de la santé ni les conclusions de la mission Laforcade et ses accords ne répondent aux tensions salariales et à leurs effets sur le terrain et il y a urgence à agir car cela commence à impacter les accompagnements proposés aux personnes.

En effet, la détermination des rémunérations dans le secteur social et médicosocial associatif, bien que relevant d'employeurs de droit privé, est soumise à validation des dépenses par les financeurs publics.

Les engagements actuels des pouvoirs publics instituent dans les faits une discrimination entre des salariés exerçant le même métier selon le statut public ou associatif de leur employeur et selon la répartition administrative du financement de l'accompagnement proposé (Agence Régionale de Santé, Conseil Départemental, Préfecture, Direction Départementale de la Cohésion Sociale, Direction de la protection judiciaire de la jeunesse ...).

Seuls 10 métiers du soin seront concernés par une revalorisation à partir de janvier 2022 et uniquement pour les salariés relevant de structures pour personnes en situation de handicap financées par l'assurance maladie, excluant les autres professionnels des structures sociales et médico-sociales

Cette situation fait peser des tensions sans pareil sur l'attractivité des métiers du secteur et par conséquent sur les missions portées par les associations auprès des publics vulnérables.

Tous les professionnels sont mobilisés pour assurer la continuité de l'accompagnement et la sécurité des jeunes et familles accompagnées par l'aide sociale à l'enfance, des personnes en situation de grande précarité, des personnes protégées, des personnes âgées et des personnes handicapées.

Les employeurs et les professionnels ne peuvent admettre que la revalorisation ne concerne que des métiers ciblés

La préfecture de région et l'Agence Régionale de Santé ont entendus l'alerte et les 13 départements d'Occitanie soutiennent et partagent les constats formulés dans leur globalité.

Une nouvelle date de rassemblement sera établie en septembre si la situation n'évolue pas d'ici là.

CONTACTS DES ORGANISATEURS



Alain VINCIARELLI
Président
alain.vinciarelli@avsea88.com
06.71.01.56.91



Anne Claire HOCHEDÉL
Déléguée Régionale
occitanie.siege@federationsolidarite.org
06.12.94.32.58



Patrick RABAYROL
administrateur
patrickrabayrol@yahoo.fr
06.10.82.45.80



Philippe JOURDY
Délégué Régional
occitanie@fehap.fr
06.07.95.91.18



Jean-Louis LOSSON
Délégué régional Midi-Pyrénées
jl.losson@cnape.fr
06.70.59.62.37



Jacques LE PETIT
Président
Par délégation jl.losson@cnape.fr
06.70.59.62.37



Morgane BERNARD
Conseillère Territoriale
occitanie@nexem.fr
07.85.69.17.68



Guillaume FRITSCHY
Directeur
g.fritschy@uriopss-occitanie.fr
06.76.75.98.80

Bilan des engagements obtenus par la délégation interfédérale **page 2**
Retour en images **page 3**

COMMUNIQUE DE PRESSE

Bilan des rencontres par ordre chronologique de remise de Motion

Institutions et interlocuteurs	Positions et engagements
<p>Préfecture de région Direction du Cabinet</p>	<p>Un courrier sera adressé au Premier Ministre et au Ministre de la Santé pour faire état des revendications. Monsieur le Préfet a sollicité la DREETS pour une rencontre prochaine avec la délégation.</p>
<p>Conseil Départemental de la Haute-Garonne (31) Vice-Présidence en charge de l'action sociale Direction du Cabinet, Direction de l'enfance et Direction de l'Autonomie et Direction de l'action sociale</p>	<p>Un courrier sera adressé au Ministre de la Santé pour faire état du soutien du Conseil Départemental. Déclaration d'«un soutien entier et clair sur des préoccupations partagées »</p>
<p>Conseil Départemental de l'Ariège (09) Vice-Présidence en charge des Solidarités Direction Générale des Services et Direction des Solidarités</p>	<p>Le relai des problématiques sera fait auprès de la présidence du CD. Les tensions exposées ont été entendues. La problématique des assistants familiaux a été en particulier abordée par les représentants du CD.</p>
<p>Agence Régionale de Santé (ARS), siège, Montpellier Direction de la DOSA Pôles Personnes âgées et Personnes Handicapées</p>	<p>Un courrier sera adressé à la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS) ainsi qu'au ministère de la Santé. L'Ars souhaite disposer d'indicateurs mesurables concernant le déficit d'attractivité et la baisse de pouvoir d'achat des salariés des associations.</p>
<p>Conseil Départemental du Tarn (81) Direction des Solidarités Direction prévention, protection de l'enfance et des familles</p>	<p>Un courrier de soutien sera rédigé à l'attention du Premier Ministre avec copie à l'Association des Départements de France (ADF) Volonté exprimée de prendre contact avec les DGA des autres départements pour mener une réflexion commune sur le sujet et envisager notamment des courriers et/ou motions communes</p>
<p>Conseil Départemental du Tarn-et-Garonne (82) Vice-présidence en charge de l'action sociale Direction du Cabinet et Direction des Solidarités</p>	<p>Un courrier a été envoyé au Premier Ministre le 11 juin. Le soutien de la collectivité pourrait faire l'objet d'une motion à soumettre au vote de l'Assemblée Départementale</p>
<p>Conseil Départemental du Gard (30) Présidence du département et Direction du Cabinet Direction des Solidarités</p>	<p>Un courrier a été envoyé dès le lendemain de la rencontre au Premier Ministre et au Président de l'ADF en soutien aux acteurs associatifs.</p>
<p>Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées (65) Direction du Cabinet et Direction Générale des Services</p>	<p>La démarche est entendue, les engagements seront déterminés après les élections</p>
<p>Conseil Départemental du Gers (32) Vice-présidence en charge de l'action sociale Direction des Solidarités</p>	<p>Un courrier de soutien sera rédigé à l'attention du Premier Ministre, du ministre de la Santé et du Président de l'ADF. Les constats sont entendus et partagés Le soutien de la collectivité pourrait faire l'objet d'une motion à soumettre au vote de l'Assemblée Départementale</p>
<p>Conseil Départemental de l'Hérault (34) Direction du Cabinet et Direction Générale des Services</p>	<p>Le relai des problématiques sera fait auprès de la présidence du CD. Les tensions exposées ont été entendues.</p>
<p>Conseil Départemental des Pyrénées Orientales (66) Présidence du département, Vice-présidence Direction Générale des Services</p>	<p>Les tensions exposées ont été entendues. Un RDV est à convenir en juillet à l'issue des élections</p>
<p>Conseil Départemental de l'Aude (11) Vice-présidence en charge des solidarités Direction du cabinet et Direction Générale des Services</p>	<p>Le soutien du groupe « Départements Solidaires » va être demandé pour agir conjointement au niveau de l'ADF.</p>
<p>Conseil Départemental de Lozère (48) Vice-présidence Direction de la Maison de l'Autonomie</p>	<p>Le relai des problématiques sera fait auprès de la présidence du CD. La démarche est entendue et une réelle conscience des problématiques comme des enjeux socio-économique sur le territoire ont pu être mis en perspectives.</p>
<p>Conseil Départemental du Lot (46) Présidence du département et Direction du Cabinet Direction des Solidarités</p>	<p>Un courrier de soutien sera rédigé à l'attention du Premier Ministre avec copie à l'Association des Départements de France (ADF) Volonté exprimée de prendre contact avec les DGA des autres départements pour mener une réflexion commune sur le sujet et envisager notamment des courriers et/ou motions communs</p>
<p>Conseil Départemental de l'Aveyron (12) DGA – Directeur de cabinet</p>	<p>Le Conseil Départemental a envoyé un courrier de soutien des demandes au Premier Ministre en mai 2020. Sans réponse à ce jour. Le soutien de la collectivité pourrait faire l'objet d'une motion à soumettre au vote de l'Assemblée Départementale</p>

COMMUNIQUE DE PRESSE

Mobilisation historique en Occitanie : Retours en images

